

NOS POINTS DE CONTACT

- **Tester son éligibilité à la fibre optique :**
<https://xpfibre.com/testez-votre-eligibilite>
 - Permet de connaître l'état d'avancement de déploiement de son logement, son quartier, sa commune
- **Déclarer un Dommage Réseaux :**
<https://xpfibre.com/ddr>
 - Permet de signaler un équipement de réseau de fibre optique endommagé sur la voie publique (poteau, armoire, boîtier, câbles..)
- **Déclarer un projet immobilier neuf :**
<https://immobilier-neuf.xpfibre.com/#/home>
 - Permet de déclarer tout projet immobilier neuf (ou rehabilitation) qui doit être intégré dans le plan de densification du réseau au plus tôt
- **Pour toutes les autres demandes :**
<https://xpfibre.com/faq>

